

21.09.2007 - 09:14 Uhr

Loi sur le transfert du trafic marchandises: Les organisations environnementales ont été flouées

Altdorf (ots) -

Le Parlement doit tenir la promesse qu'il a faite en 1999. C'est ce que demandent l'ATE, le WWF, Greenpeace et l'Initiative des Alpes dans une lettre commune adressée aux membres du Conseil des Etats dans le cadre du traitement de la loi sur le transfert du trafic marchandises. «Nous, organisations environnementales, nous avons été trompées et nous ne pouvons pas accepter le mépris de la volonté du peuple. Notre aptitude au compromis atteint ses limites.»

Lorsqu'en 1999, il s'est agi de rendre acceptables les accords bilatéraux aux yeux du peuple, le Conseil fédéral et le Parlement n'ont eu d'autre choix que de compenser l'admission des camions de 40 tonnes par une loi sur le transfert du trafic. Après des années d'inaction, les autorités fédérales promettaient dans cette loi de ramener le nombre de trajets automobiles lourds à travers les Alpes de 1,4 million à l'époque à 650'000 en 2009. Or, voilà qu'à présent, le Conseil fédéral et la commission des transports du Conseil des Etats ne veulent plus rien savoir de cette promesse. Ils envisagent même de reporter le délai du transfert modal jus-qu'à deux ans après la mise en service du tunnel de base du Gothard.

Dans leur lettre, les organisations de protection de l'environnement rappellent que c'est en vertu de cette promesse qu'elles ont renoncé à lancer un référendum contre les accords bilatéraux avec l'UE, quand bien même le volet «transports» de ces accords était sur beaucoup de points insuffisant. Elles ont ainsi démontré leur bonne volonté et leur sens des responsabilités, contribuant à éviter un naufrage des négociations bilatérales. «Malheureusement, le Conseil fédéral n'a pas fait grand-chose en dix ans pour que cette promesse soit tenue. Un nouveau renvoi d'au minimum dix ans du transfert des marchandises sur le rail n'est pas acceptable, ni d'ailleurs d'aucune utilité. Avec une bourse du transit alpin (BTA), qui peut être mise sur pied d'ici à 2009, la Suisse dispose d'un instrument reconnu, qui rend possible le transfert du trafic marchandises sur le rail d'ici à 2012.»

Contact:

Alf Arnold, directeur de l'Initiative des Alpes, 079 - 555 33 78, 041
- 870 97 85